

Ordonnance du DFE concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux (OHyAb)

Modification du...

*Le Département fédéral de l'économie
arrête:*

I

L'ordonnance du DFE du 23 novembre 2005 concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux¹ est modifiée comme suit:

Annexe 7, référence à l'article et ch. 1.2.8

*Annexe 7
(art. 7, al. 1)*

Ch. 1.2.8

morceau de viande où la puce électronique a été implantée, dans les cas où l'on ne réussit pas à l'enlever.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

...

Département fédéral de l'économie:
Johann N. Schneider Ammann

RS

¹ RS 817.190.1

2012-.....